

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

L'an 2020, le 8 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles MOLLAND, Maire, en présence de Mesdames Laurence Béliée et Garel Audrey et de Messieurs Bago Christian, Bourreau Julien, Bureau Pierre, Marie Geoffroy, Panthou Jean-François, Van Isacker Christian et Wild Rolland formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir de Madame Sandra Baudouin donnée à Madame Laurence Béliée.

Le secrétaire de séance est Madame Audrey Garel.

1. **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2020**

2. **Nomination du secrétaire de séance**

3. **Délégation du Maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

-Monsieur le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat de prendre toutes les décisions prévues à l'article précité.

-Monsieur le Maire est notamment chargé d'intenter au nom de la Commune des actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

-Monsieur le Maire est notamment chargé de procéder dans les limites fixées par le Conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4. **Election du Conseiller Municipal en charge des finances**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-7;

Monsieur le maire expose que suite à l'élection de 2 adjoints, il est nécessaire d'élire un Conseiller Municipal en charge des finances, car cette délégation n'est pourvue par aucun des adjoints élus.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Monsieur Wild Roland a obtenu 10 voix.

Monsieur Wild Roland ayant obtenu la majorité absolue, est élu Conseiller Municipal en charge des finances et est immédiatement installé.

5. Délégation des adjoints

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire d'une Commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 257 mai 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai fixant à 2 le nombre d'adjoints et la délibération en date du 8 juin de l'élection d'un conseiller municipal en charge des finances,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de déléguer aux adjoints,

ARRÊTE:

Article 1 : A compter du 8 juin 2020, Monsieur Christian BAGO, 1er Adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : voirie, travaux, bâtiments, sécurité routière et éclairage public.

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents

Article 2 : A compter du 8 juin 2020, Monsieur Christian VAN ISACKER, 2ème Adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : entretien communal, espaces verts et logements communaux.

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 3 : A compter du 8 juin 2020, Monsieur Roland WILD, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : budget et finances.

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 4 : Le Maire de la Commune est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmis à M. le préfet.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

6. Délégation de signatures

Le Maire de la Commune,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2122-19 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

ARRÊTE:

Article 1 : Monsieur Christian BAGO, 1er Adjoint, est délégué en l'absence du Maire pour les visas et approbations des engagements de dépenses, pour la signature de tous actes et décisions relatifs aux budgets communaux.

Article 2 : En cas d'absence du maire et de Monsieur BAGO, la délégation prévue à l'article 1 est exercée par Monsieur Christian VAN ISACKER, 2ème Adjoint.

Article 3 : le présent arrêté sera inscrit au registre de la mairie et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

7. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du Conseiller en charge des finances

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu l'article 92 de la loi 2019-1461 du 27/12/19 de revalorisation de l'indemnité de fonction des Maires, adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints au maire,

Vu la délibération en date du 8 juin constatant l'élection du Conseiller Municipal en charge des finances,

Vu les arrêtés municipaux en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions à Messieurs BAGO et VAN ISACKER, adjoints et Monsieur WILD conseiller municipal,

Considérant que la commune compte 386 habitants,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 25.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Conseil Municipal accepte le versement des indemnités du Maire, des adjoints et du Conseiller Municipal délégué, à compter du 27 mai 2020.

8. Délégués pour la Communautés de Communes Vexin Centre

De droit et compte tenu des résultats des élections municipales du 15 mars 2020 :

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
MOLLAND	Gilles	Maire	2 rue de l'Eglise 95640 BREANCON	06-10-63-03-64 mollandg@free.fr	Titulaire
BAGO	Christian	1 ^{er} adjoint	6 rue du Heaulme 95640 BREANCON	06-09-40-42-88 Christian.bago@ wanadoo.fr	Suppléant

Sont délégués titulaire ou suppléant de la commune auprès de la Communauté de Commune du Vexin Centre.

9. Élection des délégués pour le Parc Naturel Régional du Vexin Français

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
PANTHOU	Jean-François	Conseiller municipal	3 rue du Sausseron BREANCON	06-22-57-54-39 Jf.panthou@gmail.com	Titulaire

MARIE	Geoffroy	Conseiller municipal	15 rue de la Gleurie 95640 BREANCON	06-62-96-52-66 Geoffroy.marie2@wanado o.fr	Suppléant
-------	----------	----------------------	---	--	-----------

Sont délégués titulaire ou suppléant du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

10. Élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne

Vu l'arrêté n°A 203-56 en date du 26 décembre 2003 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise autorisant la création du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne,

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
BELLEE	Laurence	Conseillère municipale	21 rue de la Gleurie BREANCON	06-20-11-09-05 la.bellee@free.fr	Titulaire
BAUDOIN	Sandra	Conseillère municipale	1t département ale 22 95640 BREANCON	06-14-02-12-25 Sandrabaudouin95@g mail.com	Titulaire
VAN ISACKER	Christian	2 ^{ème} adjoint	9 rue du moulin 95640 BREANCON	01-34-66-61-07 Evelyne.vanisacker @gmail.com	Suppléant

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne.

11. Élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Vu l'arrêté n°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
BOURREAU	Julien	Conseiller municipal	3 rue du Val 95640 BREANCON	06-10-43-58-29 j.bourreau@ nordechets.com	Titulaire
MARIE	Geoffroy	Conseiller municipal	15 rue de la Gleurie 95640 BREANCON	06-62-96-52-66 Geoffroy.marie2@ Wanadoo.fr	Titulaire
VAN ISACKER	Christian	2 ^{ème} adjoint	9 rue du moulin 95640 BREANCON	01-34-66-61-07 Evelyne.vanisacker @gmail.com	Suppléant

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

12. Élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
GAREL	Audrey	Conseillère municipale	7 rue de la liberté 95640 BREANCON	06-82-49-28-92 deata@hotmail.fr	Titulaire
BUREAU	Pierre	Conseiller municipal	4 rue des Carmélites 95640 BREANCON	06-81-09-58-82 piebur@gmail.com	Suppléant

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny.

13. Élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité et réseaux de câbles du Vexin

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaires et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité et réseaux de câbles du Vexin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
PANTHOU	Jean- François	Conseiller municipal	3 rue du Sausseron 95640	06-22-57-54-39 Jf.panthou@gmail. com	Titulaire

			BREANCON		
BAGO	Christian	1 ^{er} adjoint	6 rue du Heulme 95640 BREANCON	06-09-40-42-88 Christian.bago@ Wanadoo.fr	Suppléant

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité et réseaux de câbles du Vexin.

14. Élection des délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise,

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Vu les statuts du SMDEGTVO,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Départemental d' Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d' Oise.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
BAGO	Christian	1 ^{er} adjoint	6 rue du Heulme 95640 BREANCON	06-09-40-42-88 Christian.bago@ Wanadoo.fr	Suppléant
PANTHOU	Jean- François	Conseiller municipal	3 rue du Sausseron 95640 BREANCON	06-22-57-54-39 Jf.panthou@gmail. com	Titulaire

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

15. Élection des délégués au Syndicat de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote,

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
BOURREAU	Julien	Conseiller municipal	3 rue du Val 95640 BREANCON	06-10-43-58-29 j.bourreau@nordec hets.com	Titulaire
MARIE	Geoffroy	Conseiller municipal	15 rue de la Gleurie 95640 BREANCON	06-62-96-52-66 Geoffroy.marie2@ Wanadoo.fr	Suppléant

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

16. Élection des délégués au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote,

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
BELLEE	Laurence	Conseillère municipale	21 rue de la Gleurie 95640 BREANCON	06-20-11-09-05 La.belle@free.fr	Titulaire
BAUDOUIN	Sandra	Conseillère municipale	1t département ale 22 95640 BREANCON	06-14-02-12-25 Sandrabaudouin95 @gmail.com	Suppléant E

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

17. Élection des délégués au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote,

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
GAREL	Audrey	Conseillère municipale	7 rue de la Liberté 95640	06-82-49-28-92 deata@hotmail.fr	Titulaire

			BREANCON		
BELLEE	Laurence	Conseillère municipale	21 rue de la Gleurie 95640 BREANCON	06-20-11-09-05 La.belle@free.fr	Suppléante

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin.

18. Élection du Correspondant Militaire

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, d'un Correspondant Militaire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote,

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
MOLLAND	Gilles	Maire	2 rue de l'Eglise 95640 BREANCON	06-10-63-03-64 mollandg@free.fr	Titulaire

Est élu correspondant militaire.

19. Gendarmerie de Marines

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués au Syndicat intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote,

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
VAN ISACKER	Christian	2 ^{ème} adjoint	9 rue du moulin 95640 BREANCON	01-34-66-61-07 Evelyne.vanisack er@gmail.com	Titulaire
BOURREAU	Julien	Conseiller municipal	3 rue du Val 95640 BREANCON	06-10-43-58-29 j.bourreau@norde chets.com	Délégué

Sont délégués titulaire ou suppléant au Syndicat intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines.

20. Élection des délégués à l'Office de Tourisme de Marines

Vu les élections municipales de mars 2020,

Vu l'article L 51212-E du Code des Collectivité territoriales,

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués à l'Office de Tourisme de Marines.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote,

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
MOLLAND	Gilles	Maire	2 rue de l'Eglise 95640 BREANCON	06-10-63-03-64 mollandg@free.fr	Titulaire
GAREL	Audrey	Conseillère municipal	7 rue de la Liberté 95640 BREANCON	06-82-49-28-92 deata@hotmail.fr	Déléguée

Sont délégués titulaire ou suppléant à l'Office de Tourisme de Marines.

21. Élection des délégués au GIP MAXIMILIEN

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN du 03 décembre 2019 et son règlement financier,

Vu la délibération 2020-06 du 07/02/2020, relative à l'adhésion au groupement d'intérêt public Maximilien,

Considérant que le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Île de France,

Considérant que ce groupement d'intérêt public propose à tous les acheteurs publics d'Île de France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marchés, plateforme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Considérant que ce groupement d'intérêt public est une réponse aux difficultés des entreprises, notamment les TPE/PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats.

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués au GIP MAXIMILIEN.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Compte tenu du résultat du vote,

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Tel/Mail	Titulaire/ Suppléant
WILD	Roland	Conseiller municipal	10 rue de la gleurie 95640 BREANCON	06-52-11-80-47 Rolandwild013@ gmail.com	Titulaire
BAGO	Christian	1 ^{er} adjoint	6 rue du Heaulme 95640 BREANCON	06-09-40-42-88 Christian.bago@ wanadoo.fr	Délégué

Sont délégués titulaire ou suppléant au GIP MAXIMILIEN.

22. Désignation des membres des commissions communales

Après vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la nomination des différents délégués communaux :

➤ Commission Budget et Finances

Président :
Maire, Gilles MOLLAND

Membres :
Tout le Conseil Municipal

➤ Commission urbanisme, assainissement et environnement

Président :
Maire, Gilles MOLLAND

Membres :
Monsieur Julien BOURREAU
Monsieur Geoffroy MARIE
Monsieur Jean-François PANTHOU
Monsieur Christian BAGO (1^{er} adjoint)

➤ Commission de Contrôle des listes électorales

Président :
2^{ème} adjoint, Monsieur Christian VAN ISACKER

Membres extérieurs :
Madame Marie-Noëlle BAZIN
Monsieur Lionel GODET

➤ Commission nuisance et sécurité

Président :
Maire, Gilles MOLLAND

Membres :
Madame Audrey GAREL

➤ Commission sociale

Président :
Maire, Gilles MOLLAND

Membres du Conseil Municipal :
Madame Laurence BELLEE
Madame Sandra BAUDOUIN

Membres extérieurs :
Monsieur Lionel GODET

➤ Commission d'appel d'offres

Président :
Maire, Gilles MOLLAND

Membres
Monsieur Roland WILD

➤ Comité de rédaction et de lecture du bulletin municipal

Président :
Maire, Gilles MOLLAND

Membres :
Monsieur Christian BAGO
Madame Laurence BELLEE
Monsieur Pierre BUREAU

➤ Chargé des affaires scolaires

Monsieur Pierre BUREAU

23. Divers

➤ Entretien de la Commune/travaux :

- Le projet de sécurisation de la voirie devant l'école est en cours (quelques modifications vont être apportées) une déclaration préalable de travaux a été déposée, la Commune espère que tout sera opérationnel pour la rentrée de septembre.
- Des devis sont en train d'être réalisés pour remettre aux normes l'assainissement de la cour, pour une réalisation dès que possible avant la fin de l'année 2020.

- Le poste de l'agent technique n'est à ce jour pas remplacé et il ne le sera pas avant septembre (étude du contrat en cours), l'entretien de la Commune est donc actuellement fait bénévolement par l'Equipe Municipale.
- Le contrat passé avec l'entreprise DELAMOTTE pour tout le « gros » entretien de la Commune est en train d'être révisé, pour une meilleure optimisation.
- Le projet de terrain de pétanque sur le pré communal est abandonné (une réflexion globale sur le pré communal est en cours).
- Les projets en cours de l'ancienne équipe municipale sont en train d'être étudiés par la nouvelle équipe (réfection du lavoir bois des loups, le columbarium, la réfection de la route qui monte au Fay.
- La haie devant l'Eglise va être raccourcie pour mettre en valeur le monument et qu'il soit plus visible par tous.
- L'entretien de l'éclairage public est à revoir, un groupement de commande avec des Communes alentours est envisagé, pour permettre de réduire les couts et les délais d'attente. En effet, le devis pour réparer les candélabres du bourg a été signé début février chez notre prestataire habituel, mais à ce jour nous n'avons toujours pas de date d'intervention
- L'équipe municipale est en train de visiter les différentes locations de la Mairie, pour faire le point sur l'entretien à prévoir.
- Des devis vont être demandés pour effectuer un démoussage de toiture sur l'Eglise.
- Un rendez-vous va être pris avec le service des routes de la CCVC, pour faire le point sur l'entretien des routes dont ils ont la charge.
- Un inventaire de tout le matériel Communal (nécessaire à l'entretien de la Commune) va être réalisé, car celui-ci n'a pas été mis à jour par l'ancienne équipe.

- Une réflexion va se porter sur l'organisation du stationnement Place de l'Eglise, en effet celui-ci est pris d'assaut aux beaux jours par les nombreux randonneurs et laisse peu de place aux parents d'élèves qui viennent récupérer leurs enfants.
- Les nouveaux panneaux de signalétique reçus en début d'année vont être prochainement installés.

Pour finir, Monsieur le Maire tient à rappeler à toute son équipe, qu'aucune prise illégale d'intérêt ne sera prise sur son Mandat, il est formellement interdit en tant qu'élu local de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement.

Il ajoute également qu'il ne réalisera aucune opération immobilière sur la Commune pour son intérêt privée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.